

## « On est un peu leurs bras et leurs mains »

« Dans le service aux personnes on ne peut pas fonctionner en claquant des doigts. On est un peu leurs bras et leurs mains... Il faut être à l'écoute, faire comme ils souhaitent, discuter et avoir leur confiance », explique Jérôme Attiave, jeune patron d'AJ Services 89, société de services à domicile basée à la pépinière d'entreprises de la CCI à Auxerre.

Après avoir été régleur sur presse, avoir rempli des missions d'intérim, Jérôme, titulaire d'un CAP de vente s'est lancé dans le service à la personne : « J'ai commencé par

donner des coups de main dans mon entourage et comme j'ai vu qu'il y avait un réel besoin, j'ai décidé de me lancer. »

« Je n'avais rien, mais ma banque m'a fait confiance - poursuit-il - J'ai acheté un camion, mon beau-père m'a prêté une tondeuse et du petit outillage. Aujourd'hui il y a trois véhicules qui tournent ».

### Banques et assurances lui envoient des clients

Au printemps 2007, il s'installe tout seul à Pourrain, puis arrive à Auxerre.



Jérôme Attiave, jeune patron d'AJ Services 89 s'est lancé dans les services à la personne il y a deux ans.

Le plan Borloo et le bouche à oreille aidant, il a commencé à recruter. Banques et assurances, qui se sont lancées dans ce créneau en servant d'intermédiaires, lui envoient des clients.

Aujourd'hui AJ Services compte une antenne à Avalon, emploie six personnes (la plupart en CDD) dont quatre jardiniers. Ménage, repassage, jardinage, petit bricolage, préparation des repas à domicile... l'éventail des services proposés (facturés entre 19 et 25 euros l'heure ou sur devis) est ouvert. L'entreprise touche aussi bien des personnes âgées qui n'ont plus la possibilité d'assumer toutes les contraintes du quotidien, que des résidents secondaires ou des cadres supérieurs qui n'ont pas le temps où goût pour ce genre d'activités.

Pour l'instant, Jérôme Attiave se cantonne à l'aide matérielle, mais il n'exclut pas de se lancer un jour dans le « soin » à la personne. « Il faut demander l'agrément qualité et avoir des personnes diplômées et qualifiées. On le fera quand on sera prêt à le faire, dans le respect des lois », explique-t-il en soulignant qu'il n'est pas forcément simple de trouver des personnes formées et qualifiées.

Si le plan Borloo 2 lui ouvre des perspectives d'évolution, Jérôme sait aussi qu'il va renforcer la concurrence. Il préfère rester prudent : « On va tout doucement et en étant sérieux on aura des résultats ».

C. P.

## « J'en ai besoin, c'est vital »



### Comme deux millions de particuliers, Jeannine et son mari (80 ans) ont recours à une aide extérieure.

« C'est en discutant avec mon banquier que j'ai eu connaissance de leur projet de services aux personnes », explique Jeannine. A 80 ans, elle et son mari n'avaient plus la force d'entretenir seuls leur jardin. Il y a un an, leur banque l'a mise en relation avec AJ Services 89. Un rôle d'intermédiaire facturé 40 euros sous forme de frais d'inscription. C'est cette même banque qui leur facture les prestations de la société de services. Un système que Jeannine a trouvé sécurisant : « J'avais eu des propositions par des personnes qui avaient déposé des papiers dans ma boîte à lettres, mais les tarifs étaient très variables et beaucoup plus élevé. Et puis la banque nous demande régulièrement si l'on est content de leurs services. Si ce n'est

C. P.

## Vite dit

Cesu et Cesu. Le plan 2 élargit l'utilisation du Cesu (chèque emploi service universel) préfinancé, en permettant par exemple à un bénéficiaire de l'utiliser pour rémunérer une personne employée chez ses parents dépendants. Le Cesu préfinancé opérationnel depuis mars 2006, est un moyen de paiement financé en partie par l'employeur, les organismes sociaux, les collectivités, les caisses de retraites pour permettre aux salariés de s'offrir des services à la personne (aide à domicile, garde d'enfant, ménage, etc.). Il existe aussi le Cesu bancaire, qui permet, en ne remplissant qu'un seul document, de rémunérer le salarié à domicile et de remplir les formalités sociales.

**12 300 entreprises distribuent des Cesu préfinancés.** Le nombre d'entreprises distribuant des Cesu préfinancés a augmenté de 317 % en 2007 et de 118 % en 2008, pour atteindre le chiffre de 12 300 entreprises, dont 70 % comptent moins de 50 salariés. Les PME ont en effet rapidement adopté ce moyen facile de faire de la politique sociale tout en bénéficiant des avantages fiscaux proposés : les aides versées ne sont pas soumises aux cotisations sociales, dans la limite d'un plafond annuel de 1 830 euros par salarié et elles bénéficient d'un crédit d'impôt sur les bénéfices, égal à 25 % des aides versées.

**Cesu chèques cadeaux.** Les entreprises pourront accorder des Cesu à leur clientèle dans le cadre de promotion commerciale et les assureurs pourront les utiliser pour indemniser les tiers victimes.